



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 115-02-2020(04)

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 115-02-2020 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2020

Veillez prendre avis que le 4 mai 2020 lors de la tenue par téléconférence d'une séance ordinaire, le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a adopté le règlement 115-02-2020(04) modifiant le règlement 115-02-2020 décrétant l'imposition des taxes municipales pour l'année 2020;

Le règlement vient modifier le paragraphe 2 et le paragraphe 3 de l'article 6 du règlement de taxation 115-02-2020 pour reporter l'échéancier des versements des taxes municipales, et de suspendre le taux des intérêts annuels de 15%;

Une copie du règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT.

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

=====

Certificat de Publication

Je, Anne Pouleur, directrice générale, secrétaire-trésorière de la municipalité de Frelighsburg, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 12 mai entre 9h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 mai 2020

AFFICHAGE :

Dépanneur du village
Hôtel de Ville

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

=====